

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	56

DATE DE LA CONVOCATION

15/06/2023

DATE D’AFFICHAGE

27 JUIN 2023

DEPOT EN PREFECTURE

27 JUIN 2023

convention de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Francine CAUCHETEUX, M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Marie-Pierre LARA, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Frédéric CARRE, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, M. Amar GOUGA, M. Freddy DOLPHIN, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT*, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, Mme Anne-Marie DA SILVA PEREIRA, M. Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Bernard BEAUFORT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : Mme Pierrette GUIOST, M. Georges BROXER, M. Alain GERARD, M. Patrick PIANA, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Henry-Louis BOURGOIS, M. Christophe LEGROUX, M. Benoit GUIOST, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Marie DUBOIS,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Nicolas RUTER, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M. François RONCHIN, Mme Roxane GHYS, M. Thierry SOSZYNSKI,

* M. Jean-Baptiste GUIOT a pas pris part au vote à partir de la délibération 32-2023.

43-2023.Objet : convention de partenariat relative à l'affectation d'un intervenant social au sein de la compagnie de gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions de sécurité publique, les unités de la compagnie de gendarmerie d'AVESNES-SUR-HELPE sont appelées à intervenir auprès de personnes en détresse dont les situations relèvent de problématiques sociales.

L'installation d'un intervenant social en gendarmerie (ISG) au sein même de ses locaux permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le gendarme de la situation l'ayant conduite à solliciter ce service de sécurité étatique.

Les missions des intervenants sociaux sont prioritairement tournées vers l'aide aux personnes, victimes et auteurs d'infractions, ou à leur famille dont les situations leur sont signalées par les unités du groupement de gendarmerie départementale ou dont ils auraient eux-mêmes connaissance à l'occasion de leurs fonctions auprès des services de gendarmerie. Leurs interventions ne se substituent pas aux procédures propres aux services de gendarmerie, elles en sont le complément lorsque la situation sociale des personnes signalées le requiert. Leurs missions excluent tout acte de police administrative ou judiciaire.

Les missions confiées sont déclinées selon trois axes :

1. rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux ;
2. rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté ;
3. rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, services sanitaires...).

Le déploiement des intervenants sociaux sur les territoires fait l'objet d'une coopération entre divers acteurs institutionnels :

- L'État représenté par Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord,
- Le Département du Nord, représenté par son président, Christian POIRET,
- La communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, représentée par son président, Nicolas DOSEN,
- La communauté de communes du Pays de Mormal, représentée par son président, Guislain CAMBIER,
- Le groupement de gendarmerie du Nord représenté par le colonel Lionel ROLLIN, commandant du groupement de gendarmerie départemental du Nord,
- L'association de gestion des services spécialisés de l'union départementale des associations familiales (AGSS de l'UDAF), représentée par sa directrice générale, Lætitia MIGEOTTE.

les règles de cofinancement des postes d'intervenant social en gendarmerie (ISG) et en commissariat (ISC) évoluent cette année, le département ayant acté, d'une part, de participer au cofinancement des postes ISGC à hauteur d'1/3 du coût de chaque poste, soit 1/3 État (FIPD), 1/3 CD et 1/3 EPCI.

Ainsi, la contribution du Pays de Mormal au dispositif s'élèverait pour les 3 années à 9 250 € par an, soit un total de 27 750 €.

- Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la communauté de communes du Pays de Mormal exerce « l'action sociale d'intérêt communautaire », Par ailleurs, est défini comme étant d'intérêt communautaire « la participation aux dispositifs et coopération avec l'Etat en matière de prévention et de suivi des personnes en situation de détresse sociale »

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D'inscrire les crédits au budget
- De valider la participation financière à hauteur de 9 250 € par an pour la période 2023,2024,2025
- D'autoriser le président à signer la convention triennale relative à ce sujet avec les partenaires concernés et tout document y afférent.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- D'inscrire les crédits au budget
- De valider la participation financière à hauteur de 9 250 € par an pour la période 2023,2024,2025
- D'autoriser le président à signer la convention triennale relative à ce sujet avec les partenaires concernés et tout document y afférent.

Fait et délibéré le 22 juin 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le **27 JUIN 2023**
- De la publication le **27 JUIN 2023**

Le président
Guillaume GAMBIER



le secrétaire
Erlém FRANCOIS

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230622-43_2023DEL-DE